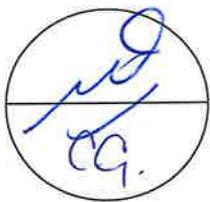


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
19 AVRIL 2021

ORDRE DU JOUR

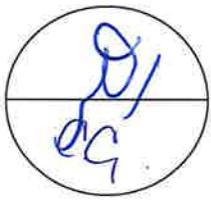
1. **Ouverture de la séance**
2. **Séance ordinaire du 19 avril 2021 tenue à huis clos**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021**
5. **Suivi des séances précédentes**
6. **Trésorerie**
 - 6.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques
 - 6.2 État des comptes
 - 6.3 Rapport financier sommaire au 31 mars 2021
7. **Correspondance**
8. **Administration, finances et communication**
 - 8.1 Embauche – Stagiaire en urbanisme
 - 8.2 Embauche du directeur général et secrétaire-trésorier
 - 8.3 Desjardins Entreprises – Offre de service pour les opérations bancaires de la Municipalité de Montebello
 - 8.4 Demande de deux (2) cartes de crédit VISA de Desjardins
 - 8.5 Annulation – Cartes de crédits Mastercard
 - 8.6 Adoption du *Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle – 2020*
 - 8.7 Renouvellement du bail du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau
 - 8.8 MRC de Papineau – Délégation de compétence – Réseau à large bande passante
 - 8.9 Appui concernant la demande de révision – Loi sur les ingénieurs
 - 8.10 Demande de servitude – Chemin des Fauvettes
 - 8.11 Paiement de la retenue finale – Travaux de remplacement du système de pompage du poste de surpression du chalet
 - 8.12 Autorisation de signature à la suite du départ de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 8.13 Virements et fermeture du compte bancaire numéro 01 211 24
 - 8.14 Virements et fermeture du compte bancaire numéro 01 226 27
 - 8.15 Facture à payer pour la réalisation de l'étude de vulnérabilité de la source d'eau potable de la Municipalité de Montebello – Organisme de bassins versants des rivières Rouges, Petite-Nation et Saumon
 - 8.16 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 946-2021 abrogeant le règlement numéro 523-96 établissant un mode de tarification concernant les coûts reliés à la confection ou la modification d'une entrée charretière
 - 8.17 Départ volontaire à la retraite d'un journalier saisonnier – Employé numéro 75-003
 - 8.18 Quittance à payer pour les redevances gravières 2017 et 2018 – Municipalité de Saint-André-Avellin
9. **Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport du DSI – Mars 2021
 - 9.2 Embauche d'un pompier volontaire à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello
10. **Urbanisme et aménagement**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
19 AVRIL 2021

- 10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 10.2 Convention d'amendement à l'entente intermunicipale sur le Parc régional vert de Papineau (PIRVP)
 - 10.3 Demande de St. Lawrence Cruise Lines – Occupation du quai public
 - 10.4 Avis de motion – Règlement de concordance numéro PU-17-02 amendant le plan d'urbanisme numéro PU-17-01 afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement 2018 de la MRC de Papineau
 - 10.5 Avis de motion – Règlement de concordance numéro Z-17-02 amendant le règlement de zonage numéro Z-17-01 afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement 2018 de la MRC de Papineau
- 11. Développement économique**
- 11.1 Corporation A25 – Aménagement d'un camping récréotouristique
 - 11.2 Entente de principe – Projet Artboria
- 12. Loisirs, santé et bien-être**
- 12.1 Marina-camping – Dates d'ouverture et tarifs pour la saison 2021
 - 12.2 Construction de pavillons au Parc Chamberland
 - 12.3 Camp de jour 2021
- 13. Transport et voirie**
- 13.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux
 - 13.2 Achat du camion F-150 2017 pour le service des travaux publics
 - 13.3 Mandat pour plan des travaux pour l'aménagement d'un trottoir sur la route 323
- 14. Culture et patrimoine**
- 14.1 Travaux de restauration de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours
- 15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri**
- Aucun item
- 16. Nouveaux items**
- 16.1 Appui au Club Quad Petite-Nation pour l'obtention d'un droit de passage au MTQ sur la route 323 et la traverse de la route 148
 - 16.2 Demande d'utilisation de la patinoire – Festival Musika Montebello 2021
 - 16.3 Spectacle Mixamis
 - 16.4 Organisation d'un spectacle mobile et d'un ciné-parc pour la Saint-Jean Baptiste de Montebello par le Comité des loisirs de Montebello
 - 16.5 Restauration de la Mosaïque Montebello
 - 16.6 Commémoration du 150^e anniversaire de décès de Louis-Joseph Papineau
- 17. Certificat de crédit**
- 18. Levée de la séance**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
19 AVRIL 2021

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello tenue le **19 avril 2021 à 19 h 30**, par visioconférence, en raison de mesures exceptionnelles dues à la pandémie de la COVID-19, à laquelle siègent à huis clos et sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Pierre Bertrand	Ginette Juteau	Dean Johnstone
John Huneault	Jean-Christophe Chartrand-Gauthier	Ronald Giroux

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes, aussi présent par visioconférence.

Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente par visioconférence.

En raison de la tenue à huis clos de la présente séance ordinaire, la période de questions n'a pas lieu.

Aucune personne n'a envoyé leur question par courriel ou par la poste.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Martin Deschênes souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-053

Séance ordinaire du 19 avril 2021 tenue à huis clos

CONSIDÉRANT que l'Outaouais se trouve au Palier 4 - Alerte maximale avec des mesures spéciales d'urgence en vigueur;

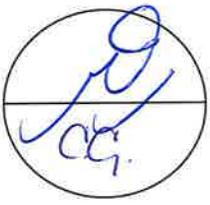
CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-054

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-055

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

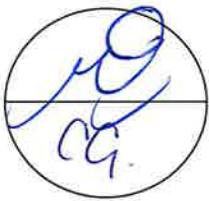
6. Trésorerie

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-056

Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mars 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE les prélèvements automatiques numéros 390 à 419 au montant de 50 691,01 \$, les dépôts directs numéros 130 à 140 au montant de 29 538,79 \$ et les chèques numéros 6237 à 6286 au montant de 354 443,33 \$ du mois de mars 2021 totalisant un montant de 434 673,13 \$ soient approuvés.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.2

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

6.3

Rapport financier sommaire au 31 mars 2021

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 31 mars 2021.

7. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de mars 2021 est déposée aux élu(e)s.

8. Administration, finances et communication

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-057

Embauche – Stagiaire en urbanisme

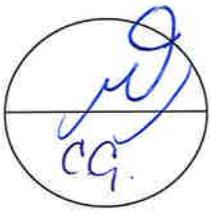
CONSIDÉRANT l'affichage du poste de stagiaire en urbanisme;

CONSIDÉRANT le processus de sélection bien établi et suivi;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gestion financière et ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil embauche Madame Roseline Boucher à titre de stagiaire en urbanisme et accepte les termes et conditions de la convention de travail comme si elle était ici au long reproduite.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe et le maire ou le maire suppléant à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello ladite convention.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-058

Embauche du directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de directeur général et secrétaire-trésorier ou de directrice générale et secrétaire-trésorière en mars 2021;

CONSIDÉRANT le processus de sélection bien établi et suivi;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gestion financière et ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil embauche Monsieur Nicolas Le Mat à titre de directeur général et secrétaire-trésorier et accepte les termes et conditions de la convention de travail comme si elle était ici au long reproduite.

QUE ce conseil autorise Messieurs Martin Deschênes et Jean-Christophe Chartrand-Gauthier à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello ladite convention.

QU'il est entendu que Monsieur Le Mat entrera en poste le 3 mai 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-059

Desjardins Entreprises – Offre de service pour les opérations bancaires de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil municipal accepte les termes et conditions de l'offre de service de la Desjardins Entreprises concernant les opérations bancaires de la Municipalité de Montebello comme si elle était ici au long reproduite.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello l'offre de service et à réaliser les interventions requises donnant effet à la présente résolution.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-060

Demande de deux (2) cartes de crédit VISA de Desjardins

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisé à présenter à la Desjardins Entreprises une demande d'émission de deux (2) cartes de crédit VISA de Desjardins au nom de la Municipalité de Montebello pour Martin Deschênes, maire et au nom de la Municipalité de Montebello pour Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-061

Annulation – Cartes de crédits Mastercard

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE les cartes de crédit Mastercard émises au nom de monsieur Martin Deschênes, maire et Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient annulées.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

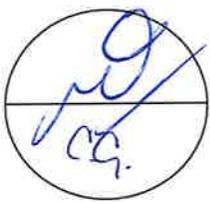
8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-062

Adoption du Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle – 2020

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* qui stipule, entre autres, qu'au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2020.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil accepte le *rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle – 2020* comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-063

Renouvellement du bail du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau

CONSIDÉRANT la location du 548, rue Notre-Dame, salle Denis-Boucher, au Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau depuis le 1^{er} juillet 2020;

CONSIDÉRANT la clause 5 du bail qui mentionne que le locataire doit aviser, par écrit, le locateur de son intention de renouvellement;

CONSIDÉRANT la correspondance en date du 25 mars 2021 du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau concernant leur intérêt à renouveler le bail du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022 ou jusqu'à leur déménagement à l'Église Notre-Dame-de-Bonsecours.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil renouvelle le bail du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau aux mêmes termes que ceux indiqués dans le bail présentement en vigueur jusqu'au déménagement du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau dans leurs nouveaux locaux dans l'Église Notre-Dame-de-Bonsecours.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-064

MRC de Papineau – Délégation de compétence – Réseau à large bande passante

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante, en lien avec l'article 282 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q., 2002, c.37);

CONSIDÉRANT les changements législatifs survenus depuis la déclaration de compétence de la MRC de Papineau quant à cette compétence liée à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) conférant aux municipalités locales compétence dans le domaine des systèmes communautaires de télécommunication;

CONSIDÉRANT l'article 18 de la Loi sur les compétences municipales relatif au pouvoir de réglementation des municipalités locales sur l'utilisation de tout système communautaire de télécommunication, en lien avec cette compétence;

CONSIDÉRANT que l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) permet à une MRC de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la déclaration de compétence de la MRC de Papineau à cet égard;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau désire utiliser les dispositions de l'article 678.0.2 du Code municipal du Québec pour mettre à jour les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'assujettissement et au retrait d'une municipalité locale à la compétence de la MRC de Papineau relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau communautaire de télécommunication;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'implantation, l'exploitation et l'utilisation dudit réseau, la MRC de Papineau doit assumer des dépenses d'immobilisation et d'entretien, alors que les municipalités locales doivent en contrepartie verser annuellement une quote-part à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une stabilité au niveau des quotes-parts des diverses municipalités locales advenant l'exercice par l'une d'elles du droit de retrait;

CONSIDÉRANT que, dans l'éventualité où l'une des municipalités locales de la MRC exercerait son droit de retrait à l'égard du projet, cette municipalité pourrait avoir à assumer, le cas échéant, le coût des services particuliers que la MRC serait appelée à lui fournir, en parallèle au réseau régional, si la fourniture de tels services nécessitait la mise en place par la MRC de systèmes technologiques supplémentaires;

CONSIDÉRANT que le projet « Papineau Numérique », phase I, a été autorisé par les instances gouvernementales (provinciale et fédérale), dont le financement a été annoncé le 4 décembre 2017, lequel prévoit déployer le réseau sur les territoires des dix (10) municipalités suivantes du territoire : Chénéville, Duhamel, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Mayo, Montpellier, Namur, Notre-Dame-de-la-Paix, Ripon, Saint-Sixte et Val-des-Bois;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt numéro 167-2019, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 septembre 2019, décrétant un emprunt et une dépense de 9 871 112 \$ relatif à la gestion et la mise en place du projet « Fibre Papineau », lequel est maintenant nommé « Papineau Numérique »;

CONSIDÉRANT que conformément aux orientations émises par le Gouvernement du Québec visant l'accès au service internet haute vitesse à travers l'ensemble du Québec, la MRC prévoit poursuivre le déploiement de son réseau collectif de fibre optique en développant une stratégie de couverture dudit service pour les municipalités par le biais du projet « Papineau Numérique », lequel se déploie en différentes phases.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution, comme s'il était ici au long produit.

QUE la Municipalité de Montebello délègue sa compétence dans le domaine de l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau communautaire de télécommunication, incluant la desserte de bâtiments occupés par des organismes publics et autres bâtiments à l'égard de toutes les municipalités locales situées sur son territoire, conformément à l'article 678.0.2.2 du Code municipal du Québec et la recommandation du MAMH, afin de mettre à jour la compétence de la MRC de Papineau déclarée antérieurement en relation avec ce domaine et les changements législatifs;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe et le maire ou le maire suppléant soient autorisés à signer les documents nécessaires à la mise en place de la présente résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-065

Appui concernant la demande de révision – Loi sur les ingénieurs

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-12-325 demandant au Gouvernement du Québec de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs datée de 1964;

CONSIDÉRANT que le projet de loi numéro 29 « *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* » a été adopté par l'Assemblée nationale le 24 septembre 2020 dernier;

CONSIDÉRANT que les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs de 1964 n'ont pas été bonifiés tel que demandé mais plutôt retirés;

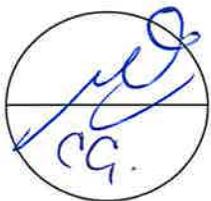
CONSIDÉRANT qu'au niveau des ouvrages d'ingénierie, plus précisément au niveau des ponceaux, les municipalités doivent maintenant respecter 4 exigences afin d'être exclus de l'application de l'article 3 de la Loi sur les ingénieurs réservant les activités strictement qu'aux ingénieurs;

CONSIDÉRANT que dans la grande majorité des cas, il est impossible de respecter ces quatre (4) exigences;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les ingénieurs a un impact majeur sur la réalisation des travaux municipaux, notamment lors du remplacement de ponceaux, compte tenu de l'obligation d'avoir des plans et devis scellés d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT que cette obligation augmente de beaucoup le fardeau fiscal pour les citoyens.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil appuie la Municipalité de Saint-André-Avellin afin de demander au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs adoptée le 24 septembre 2020, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui, de revoir les quatre (4) exigences demandées et/ou de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs de 1964.

QUE le conseil de Municipalité de Montebello sollicite l'appui des municipalités de la MRC de Papineau ainsi que celui de la MRC de Papineau.

QUE la MRC de Papineau sollicite l'appui de toutes les MRC du Québec et de ceux de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-066

Demande de servitude – Chemin des Fauvettes

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Alain Legault pour la construction d'une résidence sur le chemin des Fauvettes;

CONSIDÉRANT que le terrain identifié comme le chemin des Fauvettes n'a jamais été ouvert et entretenu par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas l'intention d'ouvrir un chemin à la circulation publique sur ce terrain;

CONSIDÉRANT les discussions au conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE le conseil municipal autorise la construction éventuelle d'une résidence sur le chemin des Fauvettes aux conditions suivantes :

- Le terrain identifié comme le chemin des Fauvettes (lot 5 364 085) demeurera à des fins d'usage privé. Une servitude notariée sera signée par les personnes autorisées pour que les demandeurs puissent accéder à leur résidence à partir du chemin de la Municipalité;
- La Municipalité se réserve le droit d'ouvrir le chemin des Fauvettes par règlementation lorsqu'elle le jugera appropriée;
- Les frais découlant de la servitude notariée soient acquittés entièrement par les demandeurs.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe et le maire ou le maire suppléant soient autorisés à signer les documents nécessaires à la servitude notariée pour l'accès au chemin des Fauvettes par les demandeurs.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8.11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-067

Paiement de la retenue finale – Travaux de remplacement du système de pompage du poste de suppression du chalet

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-11-283 concernant l'octroi du contrat à Groupe Québeco inc. pour un montant de 77 427,73 \$, excluant les taxes applicables, pour les travaux de remplacement du système de pompage du poste de suppression du chalet;

CONSIDÉRANT la facture numéro 77156 concernant le paiement final qui correspond au 5 % restant du contrat, soit la retenue finale, au montant de 3 693,31 \$;

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés et que tout est conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à procéder au paiement de la facture numéro 77156 à Groupe Québeco inc. pour un montant de 3 693,31 \$, taxes incluses, correspondant au 5 % restant du contrat, soit la retenue finale, pour les travaux de remplacement du système de pompage du poste de suppression du chalet.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.12

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-068

Autorisation de signature à la suite du départ de la directrice générale et secrétaire-trésorière

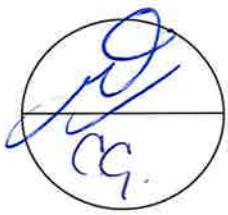
CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale et secrétaire-trésorière le 23 avril 2021;

CONSIDÉRANT que plusieurs résolutions autorisent Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou simplement la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les divers documents, ententes, contrats, servitudes, etc. de la Municipalité de Montebello;

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser, en plus de la directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire, le maire suppléant et la secrétaire-trésorière adjointe à signer les divers documents, ententes, contrats, servitudes, etc., afin d'assurer le bon fonctionnement de la Municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil autorise le ou la directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) ou la secrétaire-trésorière adjointe et le maire ou le maire suppléant à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les documents donnant suite aux résolutions suivantes : 2019-06-182, 2019-09-252, 2020-07-146, 2020-10-197, 2020-10-201, 2020-10-202, 2020-11-223, 2020-11-225, 2021-01-012, 2021-01-015, 2021-02-027, 2021-03-044 et 2021-03-048.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.13

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-069

Virements et fermeture du compte bancaire numéro 01 211 24

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-08-166 octroyant le contrat à Poralu Marine Inc. concernant les nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello 2020-01;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-11-226 concernant la nouvelle ventilation des prix proposés selon les modifications apportées pour respecter le budget de la Municipalité pour un montant de 1 138 645,00 \$, excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le montant affecté de 556 490 \$ audit projet de réfection de la marina déposé au compte bancaire numéro 01 211 24 – Pôle touristique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE ce conseil autorise le virement de 556 490 \$ du compte bancaire numéro 01 211 24 au 01 231 27.

QUE ce conseil autorise la fermeture du compte bancaire numéro 0121124.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.14

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-070

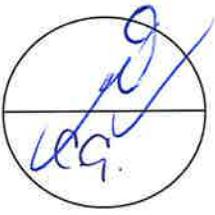
Virements et fermeture du compte bancaire numéro 01 226 27

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-02-027 donnant le mandat à Nauti-Cités pour l'exploitation de la marina-camping dans l'application des objectifs de développement récréotouristiques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le compte bancaire numéro 01 226 27 servant à l'opération de la marina par la Municipalité de Montebello.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil autorise le virement du solde au montant de 1 181,55 \$ du compte bancaire numéro 01 226 27 au 01 231 27.

QUE ce conseil autorise la fermeture du compte bancaire numéro 01 226 27.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.15

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-071

Facture à payer pour la réalisation de l'étude de vulnérabilité de la source d'eau potable de la Municipalité de Montebello – Organisme de bassins versants des rivières Rouges, Petite-Nation et Saumon

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-06-176 octroyant le contrat à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouges, Petite-Nation et Saumon en date du 30 avril 2019 pour un montant de 23 950 \$, taxes en sus, pour la réalisation de l'étude de vulnérabilité de la source d'eau potable de la Municipalité de Montebello;

CONSIDÉRANT qu'un premier versement au montant de 13 768,26 \$, taxes incluses, a déjà été payé;

CONSIDÉRANT la facture numéro 225 de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouges, Petite-Nation et Saumon en date du 13 janvier 2021 et au montant de 15 644,65 \$ correspondant au deuxième et dernier versement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à procéder au paiement de la facture numéro 225 à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouges, Petite-Nation et Saumon pour un montant de 15 644,65 \$, taxes incluses, correspondant au deuxième et dernier versement pour le projet mentionné en exergue.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.16

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 946-2021 abrogeant le règlement numéro 523-96 établissant un mode de tarification concernant les coûts reliés à la confection ou la modification d'une entrée charretière

Monsieur le conseiller Pierre Bertrand donne avis de motion qu'un règlement numéro 946-2021 abrogeant le règlement numéro 523-96 établissant un mode de tarification concernant les coûts reliés à la confection ou la modification d'une entrée charretière sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Monsieur le conseiller Pierre Bertrand dépose le projet de règlement numéro 946-2021 abrogeant le règlement numéro 523-96 établissant un mode de tarification concernant les coûts reliés à la confection ou la modification d'une entrée charretière.

Une dispense de lecture du règlement est demandée.

8.17

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-072

Départ volontaire à la retraite d'un journalier saisonnier – Employé numéro 75-003

CONSIDÉRANT la lettre départ volontaire à la retraite déposée par M. Alain Marceau, employé numéro 75-003, en date du 6 avril 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil prend acte du départ volontaire à la retraite de l'employé numéro 75-003 à titre de journalier saisonnier au sein de la Municipalité de Montebello.

QUE ce conseil remercie M. Marceau pour son excellent travail ainsi que pour son apport important au sein de la municipalité et lui souhaite du succès dans ces futurs projets.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.18

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-073

Quittance à payer pour les redevances gravières 2017 et 2018 – Municipalité de Saint-André-Avellin

CONSIDÉRANT la facture numéro 200165 en date du 29 avril 2020 au montant de 2 634,77 \$;

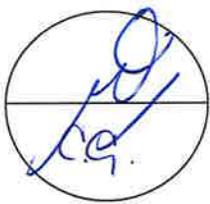
CONSIDÉRANT que ce montant a été versé par erreur pour les redevances gravière sablières 2017 et 2018 par la Municipalité de Saint-André-Avellin;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les avocats des deux parties.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe ainsi que le maire ou le maire suppléant à signer l'acte de transaction et quittance à intervenir entre les parties.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à procéder au paiement de la quittance à la Municipalité de Saint-André-Avellin pour un montant de 2 634,77 \$ correspondant aux redevances gravières 2017 et 2018 qui ne devaient pas nous être versées préalablement.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport du DSI – Mars 2021

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son compte rendu pour le mois de mars 2021.

9.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-074

Embauche d'un pompier volontaire à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil embauche Monsieur Samuel Nadeau à titre de pompier volontaire à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de Montebello au taux horaire de 19,69 \$.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose un compte rendu de ses réalisations de mars 2021.

10.2

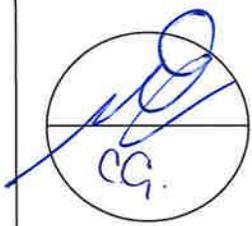
RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-075

Convention d'amendement à l'entente intermunicipale sur le Parc régional vert de Papineau (PIRVP)

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale est intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 pour la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) (ci-après « l'Entente »);

RÉSOLUTION
2021-04-074
Abrogée le
17 MAI 2021
PAR LA
RÉSOLUTION
2021-05-115

Alkat



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) a été autorisée, en date du 12 février 2013, conformément à l'article 13.8 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. 1-01) et de l'article 580 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27.1);

CONSIDÉRANT la résolution numéro PI-2020-09-025, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) tenue le 16 septembre 2020, relative au processus de dissolution de la Régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les parties désirent mettre fin à l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) et s'entendre sur les modalités de terminaison de ladite Entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que l'Entente intermunicipale intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 contient une clause de durée et renouvellement (article 11) prévoyant que l'Entente expire le 12 février 2038, mais qu'elle demeure silencieuse quant à la possibilité pour les parties d'y mettre fin avant cette date;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu que soit préparée une convention d'amendement (ci-après « la Convention d'amendement ») afin d'amender l'Entente intermunicipale pour y ajouter une disposition permettant aux parties d'y mettre fin avant la date d'expiration prévue le 12 février 2038;

CONSIDÉRANT la résolution numéro PI-2021-03-006, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 17 mars 2021, laquelle approuve la convention d'amendement visant à ajouter une disposition à l'Entente intermunicipale en lien avec la terminaison de cette dernière.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE le Conseil de la Municipalité de Montebello approuve, par le biais de la présente résolution, la convention d'amendement à l'Entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) intervenue entre les municipalités membres de la régie.

QUE le Conseil de la Municipalité de Montebello autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe et le maire ou le maire suppléant à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

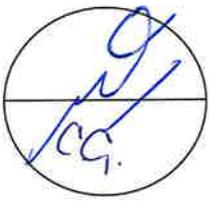
Adoptée à l'unanimité.

10.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-076

Demande de St. Lawrence Cruise Lines – Occupation du quai public

CONSIDÉRANT la demande d'occupation du quai public pour l'accostage occasionnel du St. Lawrence Cruise Lines durant la période estivale 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE le conseil autorise le St. Lawrence Cruise Lines à occuper le quai public selon l'horaire suivant :

Arrivée : 9 juillet 2021 à 14 h 30
Départ : 10 juillet 2021 à 6 h 30

Arrivée : 11 juillet 2021 à 14 h 30
Départ : 11 juillet 2021 à 17 h 00

Arrivée : 4 août 2021 à 14 h 30
Départ : 5 août 2021 à 6 h 30

Arrivée : 6 août 2021 à 14 h 30
Départ : 6 août 2021 à 17 h 00

Arrivée : 21 septembre 2021 à 14 h 30
Départ : 22 septembre 2021 à 6 h 30

Arrivée : 23 septembre 2021 à 14 h 30
Départ : 23 septembre 2021 à 17 h 00

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10.4

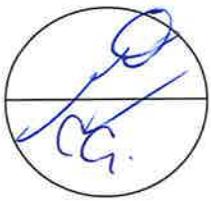
Avis de motion – Règlement de concordance numéro PU-17-02 amendant le plan d'urbanisme numéro PU-17-01 afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement 2018 de la MRC de Papineau

Monsieur le conseiller Dean Johnstone donne avis de motion qu'un règlement de concordance numéro PU-17-02 amendant le plan d'urbanisme numéro PU-17-01 afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement 2018 de la MRC de Papineau sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil.

10.5

Avis de motion – Règlement de concordance numéro Z-17-02 amendant le règlement de zonage numéro Z-17-01 afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement 2018 de la MRC de Papineau

Monsieur le conseiller John Huneault donne avis de motion qu'un règlement de concordance numéro Z-17-02 amendant le règlement de zonage numéro Z-17-01 afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement 2018 de la MRC de Papineau sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11. Développement économique

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-077

Corporation A25 – Aménagement d'un camping récréotouristique

CONSIDÉRANT le projet déposé par Corporation A25 pour l'aménagement d'un camping récréotouristique dans la zone 14H sur un terrain appartenant à la Municipalité de Montebello;

CONSIDÉRANT les discussions et les ententes de principe intervenues entre la Municipalité et Corporation A25.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil rejette la proposition de Corporation A25 pour son projet d'aménagement d'un camping récréotouristique dans la zone 14H sur le terrain portant le numéro de lot 9259-11-5189.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-078

Entente de principe – Projet Artboria

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Montebello de développer une partie de son secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT la rencontre et les discussions ayant eu lieu entre le conseil municipal et les représentants du projet Artboria le mois dernier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello sera un partenaire d'affaire dans ce projet pour le développement résidentiel.

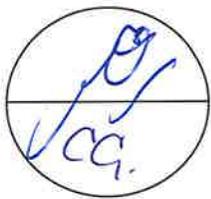
Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil autorise le maire et le directeur général à préparer et à signer une entente de principe avec les représentants du projet Artboria dans l'intention de développer un secteur résidentiel de la Municipalité de Montebello.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION
2021-04-077
abrogée le
17 mai 2021
par la
résolution
2021-05-119



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-079

Marina-camping – Dates d'ouverture et tarifs pour la saison 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-02-027 octroyant le mandat à Nauti-Cités pour l'exploitation de la marina-camping;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée dans le respect des objectifs et des valeurs des deux parties;

CONSIDÉRANT que dans cette entente il est mentionné que la Municipalité statue sur les prix, rabais et dates d'ouverture de la marina-camping;

CONSIDÉRANT les discussions au conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil statue que la marina-camping sera ouverte selon les horaires et tarifs suivants :

**OUVERT DU 15 MAI 2021 AU 15 OCTOBRE 2021
HEURES D'OUVERTURE : 9 h 00 à 21 h 00, TOUS LES JOURS**

MARINA DE MONTEBELLO TARIFICATION 2021

Frais de quai saisonniers*

Adhésion annuelle**	150,00 \$ / bateau
Frais de quai	60,00 \$ / pied (longueur hors tout)
Frais de positionnement	2,00 \$ / pied (bout et intérieur/coins de jetées)
Surprime électrique	185,00 \$ / 2 ^e prise de 30 ampères ou 50 ampères
Carte d'accès (frais annuel d'activation)	20,00 \$ / carte
Frais environnemental	1,00 \$ / pied (pump out, récupération, ...)
Annexe (dinghy, zodiac, motomarine)	325,00 \$ / annexe (espaces limités)

*Longueur minimal de 25 pieds.

**Exemption de la cotisation annuelle pour le citoyen ou propriétaire de Montebello - avec preuve de résidence : Permis de conduire ou compte de taxes municipales.

Frais de quai visiteurs

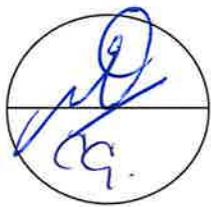
Nuitée :	2,50 \$ / pied
Arrêt journalier	20,00 \$ / 3 heures***

***Sur présentation d'un reçu d'achat du jour de plus de 20,00 \$ dans un commerce local, un coupon vous sera remis pour votre prochain arrêt gratuit avec votre embarcation.

Frais pour la rampe de mise à l'eau****

Frais journalier	20,00 \$ / jour
Laissez-passer saisonnier	200,00 \$ / saison

RÉSOLUTION
2021-04-079
Abrogée LE
17 mai 2021
PAR LA
RÉSOLUTION
2021-05-121
Hettat



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

****Exemption du frais pour le citoyen ou propriétaire de Montebello - avec preuve de résidence : Permis de conduire ou compte de taxes municipales.

Heure de départ : 12 : 00

Heure d'arrivée : 14 : 00

Camping

Saisonniers (avec services) : 2 600,00 \$

Saisonniers (sans services) : 1 700,00 \$

Journaliers (avec services) : 55,00 \$

Journaliers (sans services) : 45,00 \$

Hebdomadaires (avec services) : 375,00 \$

Hebdomadaires (sans services) : 260,00 \$

Mensuels (avec services) : 1 100,00 \$

Mensuels (sans services) : 950,00 \$

Tente / jour : 25,00 \$

QUE la résolution numéro 2018-07-164 soit abrogée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-080

Construction de pavillons au Parc Chamberland

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aménager le Parc Chamberland et de le rendre accueillant pour les citoyens et visiteurs;

CONSIDÉRANT que la construction de pavillons seraient nécessaires pour augmenter le nombre de tables recouvertes et satisfaire à la demande.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil accepte l'offre numéro 2021-06 de Les Entreprises A.J Dupuis (12169223 Canada Inc.) pour la construction de pavillons dans le Parc Chamberland pour un montant maximal ne dépassant pas 22 800 \$, taxes en sus.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

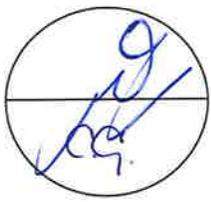
Adoptée à l'unanimité.

12.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-081

Camp de jour 2021

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'offrir un camp de jour aux enfants de la Municipalité pour la saison estivale 2021;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire offrir une subvention pour l'inscription au camp de jour municipal pour les enfants résidants dans la Municipalité de Montebello.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil accepte le déboursé pour un montant maximal de 13 740 \$ à la compagnie Les 4 Fers en l'air pour l'organisation d'un camp de jour pour la saison estivale 2021 représentant 8 semaines et pour offrir une subvention pour les enfants de la Municipalité inscrit au camp de la façon suivante :

- Rabais résident de 60 \$ par semaine / enfant
- Rabais résident de 475 \$ pour l'été complet / enfant

QUE ce conseil accepte que le camp de jour se tienne à la patinoire municipale pour toute la durée du camp.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

13.1

Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux

Monsieur Alain St-Germain, directeur des travaux municipaux, dépose un compte rendu de ses réalisations du mois de mars 2021.

13.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-082

Achat du camion F-150 2017 pour le service des travaux publics

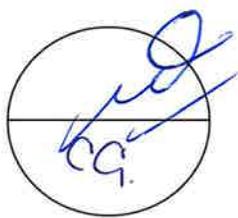
CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-06-171 concernant la location d'un camion neuf pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que cette résolution autorisait la location du camion Ford F-150 2017 pour une durée de 48 versements mensuels égaux à Carle Ford inc.;

CONSIDÉRANT que la location de ce camion est maintenant à terme et que la Municipalité désire maintenant procéder à l'achat dudit véhicule en payant le montant résiduel restant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe et le maire ou le maire suppléant à signer tous documents permettant d'acquérir le camion Ford F-150 2017 et à procéder au paiement de 15 320,90 \$, taxes en sus, représentant le montant résiduel.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-083

Mandat pour plan des travaux pour l'aménagement d'un trottoir sur la route 323

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-09-182 concernant l'octroi du mandat pour l'aménagement d'un trottoir sur la route 323 à la firme Équipe Laurence inc. afin de préparer les plans préliminaires (coordination avec le MTQ, plan schématique et coupes et détails de trottoir) pour l'aménagement d'un trottoir sur la route 323 nécessaire à la présentation du dossier au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello désire toujours procéder à l'aménagement d'un trottoir sur la route 323 afin d'assurer la sécurité de tous et que, pour ce faire, des plans des travaux sont requis pour présenter au MTQ;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Équipe Laurence inc. en date du 8 avril 2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE ce conseil accepte l'offre de la firme Équipe Laurence inc. comme si elle était ici au long reproduite pour un montant de 6 500,00 \$, taxes en sus.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

14.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-084

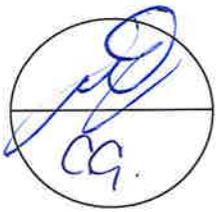
Travaux de restauration de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours

CONSIDÉRANT l'entente de principe signée par la Municipalité de Montebello et la Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours;

CONSIDÉRANT que des travaux de restauration doivent être finalisés prochainement et qu'une enveloppe budgétaire a été octroyé à la Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours pour finaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de l'ordre de 168 000 \$, taxes incluses, et que la subvention du CPRQ couvre 70 % de ce montant;

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique pour que la Municipalité couvre le 30 % du montant restant pour finaliser les travaux.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil autorise le déboursé d'un montant maximum de 50 000 \$ par règlement d'emprunt représentant 30 % du montant des travaux de restauration de l'Église Notre-Dame-de-Bonsecours à effectuer par la Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours sur présentation de pièces justificatives.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

16.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-085

Appui au Club Quad Petite-Nation pour l'obtention d'un droit de passage au MTQ sur la route 323 et la traverse de la route 148

CONSIDÉRANT que le Club Quad Papineau avait obtenu un droit de passage du ministère des Transports sur la route 323 à partir de la piste cyclable au sud de la route 148 aux feux de circulation, direction nord sur une distance de 500 mètres pour rejoindre le sentier quad;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Papineau a cessé ses activités et que le Club Quad Petite-Nation a repris le territoire de Montebello;

CONSIDÉRANT que Club Quad Petite-Nation a déjà obtenu de la Municipalité de Montebello un droit de passage sur la rue Notre-Dame (route 148) à partir des mêmes feux de circulation jusqu'à la limite Est de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Petite-Nation tient à régulariser la circulation des VTT sur tout son territoire;

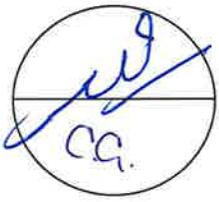
CONSIDÉRANT la correspondance du Club Quad Petite-Nation en date du 6 avril 2021 afin d'avoir l'appui de la Municipalité de Montebello pour obtenir un droit de passage au ministère des Transports.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil appuie le Club Quad Petite-Nation pour l'obtention d'un droit de passage au ministère des Transports sur une distance de 500 mètres sur la route 323, à partir de la piste cyclable tout juste au sud de la route 148, traverser la route 148 aux feux de circulation, et se rendre jusqu'au sentier quad plus au nord.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

16.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-086

Demande d'utilisation de la patinoire – Festival Musika Montebello 2021

CONSIDÉRANT la demande du Festival Musika Montebello afin d'utiliser la patinoire pour leur édition 2021.

CONSIDÉRANT que cet événement aura des retombées économiques pour les commerçants de la Municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil autorise le Festival Musika Montebello (FMM) à utiliser la patinoire du 1^{er} au 15 septembre 2021 pour leur édition 2021.

QUE ce conseil autorise que cette résolution soit effective dans le cas où l'événement a lieu à une date ultérieure d'ici la fin de l'année 2021.

ATTENDU que la patinoire ainsi que le terrain soient remis dans le même état qu'avant la tenue de l'événement, et ce, au frais du FMM.

ATTENDU que les autorisations d'utilisation de la patinoire dépendent des recommandations des gouvernements en lien avec le COVID-19.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-087

Spectacle Mixamis

CONSIDÉRANT que l'an passé le spectacle la Route des Lacs s'est tenue à la marina municipale et que cela a bien fonctionné;

CONSIDÉRANT les volontés du conseil municipal d'animer une fois de plus ce genre de spectacle à Montebello.

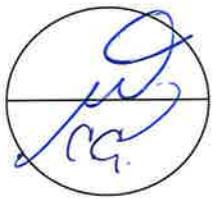
Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil accepte l'organisation du même genre de spectacle à Montebello;

QUE ce conseil autorise un montant budgétaire de 3 000 \$ demandé pour l'organisation de ce spectacle.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

16.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-088

Organisation d'un spectacle mobile et d'un ciné-parc pour la Saint-Jean Baptiste de Montebello par le Comité des loisirs de Montebello

CONSIDÉRANT que le Comité des Loisirs de Montebello désire organiser un spectacle mobile ainsi qu'un ciné-parc au 101, rue Laurier le 24 juin prochain pour la Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que, pour que le tout puisse avoir lieu, une demande doit être faite à Sûreté du Québec et à la MRC de Papineau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil accepte la tenue de ces événements sur les terrains de la Municipalité de Montebello.

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice au développement à faire une demande au nom du Comité des loisirs de Montebello à la Sûreté du Québec afin que puisse avoir lieu un spectacle mobile de 18 h 30 à 20 h 30 le 24 juin 2021.

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice au développement à faire une demande au nom du Comité des loisirs de Montebello à monsieur Éric Lacasse, coordonnateur à la Sécurité publique à la MRC de Papineau, afin que puisse avoir lieu un ciné-parc de 21 h 00 à 22 h 30 au 101, rue Laurier (marina municipale) le 24 juin 2021.

ATTENDU que la tenue de ces événements dépendent des recommandations des gouvernements en lien avec le COVID-19.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-089

Restauration de la Mosaïque Montebello

CONSIDÉRANT les dommages constatés à la mosaïque Montebello et les réparations nécessaires pour éviter que la situation ne s'aggrave;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Alain Lévesque pour la réparation de la mosaïque Montebello.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil autorise Alain Lévesque à procéder à la restauration de la mosaïque Montebello pour un montant de 2 000 \$, excluant les taxes applicables.

QUE ce conseil autorise le directeur général à autoriser un montant supplémentaire de 500 \$ en cas de dépassement de coûts et sur présentation de pièces justificatives.

RÉSOLUTION
2021-04-089
abrogée par
la résolution
2022-06-172
le 21 juin 2022



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-090

Commémoration du 150^e anniversaire de décès de Louis-Joseph Papineau

CONSIDÉRANT que cette année marquera le 150^e anniversaire de décès de Louis-Joseph Papineau;

CONSIDÉRANT que des activités commémoratives sont prévus pour cette occasion;

CONSIDÉRANT que la Société historique Louis-Joseph-Papineau a fait une demande au conseil municipal pour installer les noms de rues de la Municipalité qui figuraient à l'époque de Louis-Joseph Papineau sous les noms de rues actuels.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Juteau

QUE ce conseil autorise la Société historique Louis-Joseph-Papineau à installer sur les noms de rues actuels les noms de rues qui figuraient à l'époque de Louis-Joseph Papineau dans le cadre de la commémoration du 150^e anniversaire de son décès.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

17.

Certificat de crédit

Je, soussignée, Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

Chloé Gagnon
Me Chloé Gagnon

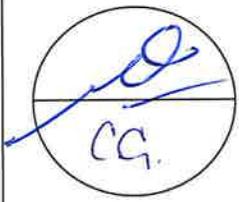
Directrice générale et secrétaire-trésorière

18.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-04-091

Levée de la séance à 21 h 50

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 20 août 2021.



Martin Deschênes
Maire



Me Chloé Gagnon
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière